

# La frontière et ses ressources : regards croisés

---

**Jean-Luc PIERMAY**

géographe

Les travaux de John IGUÉ (1995) ou de Karine BENNAFLA (2002) ont montré d'étranges phénomènes aux frontières des États africains. Alors même que le continent s'enfonce dans le marasme économique, marginalisé dans les échanges mondiaux et profondément traumatisé par les politiques d'ajustement structurel, les frontières d'État sont en effervescence. Dans des localités frontalières anciennes, mais aussi parfois en pleine nature, à l'occasion par exemple de l'ouverture d'une piste nouvelle, des marchés frontaliers surgissent, grandissent, enflent pour certains et meurent parfois, lieux de rassemblement souvent fugitifs de commerçants de diverses origines. En ces temps de crise, l'exploitation des différentiels frontaliers (tant économiques que politiques) apparaît comme une opportunité qui compte dans la restructuration des espaces.

Une étude géographique des frontières africaines et de ce qui s'y passe doit toutefois éviter l'écueil des géographismes, c'est-à-dire d'une tendance à s'enfermer dans une vision réductrice dans laquelle les faits de localisation régneraient en maître. Cette

remarque peut être déclinée sous trois formes : l'effet « frontière d'État » peut s'exercer loin de la frontière d'État ; l'Afrique ne peut être isolée de ce qui se passe dans le monde ; la notion de frontière elle-même gagne à être reconsidérée, en dehors même des stricts cadres géographiques qui, « traditionnellement », ont été les siens. Pour cela, le présent chapitre analyse dans un premier temps les mutations actuelles de la frontière, dans l'incontournable contexte de mondialisation. Après avoir montré l'originalité et la variété de ce qui s'y passe, il aborde la complexité des inscriptions temporelle et spatiale ; avec d'un côté des cycles, et de l'autre une influence spatiale qui ne se limite pas à la zone frontalière et se retrouve en ville. Il montre enfin comment la frontière interfère également avec le « tout social » et constitue une entrée intéressante pour observer les grands enjeux qui traversent celle-ci. L'objectif de ces pages n'est pas de proposer une synthèse, actuellement impossible à réaliser, mais un regard méthodologique sur des mutations en cours. Mieux, il propose une réflexion à partir de regards croisés : les exemples africains et européens ouvrent de nouvelles pistes. Dans un monde en interconnexion croissante, les nouveautés d'ici sont susceptibles de faire écho ailleurs.

## Mutations de la frontière, frontières et mutations

L'objet « frontières » lui-même pose problème. Plusieurs générations de travaux (PRESCOTT, 1965 ; FOUCHER, 1989 ; BADIE, 1995 ; NORDMAN, 1998 ; DENYS, 2002) ont montré comment s'est construit aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles le mot que nous utilisons actuellement : les progrès de l'État, l'absolutisme royal, la maîtrise des techniques de représentation cartographique ont créé cette « limite de souveraineté et de compétence territoriale d'un État » que proposent aujourd'hui les dictionnaires. L'État est au centre de cette construction, un État qui s'est imposé ou qui a la prétention de s'imposer à tous les autres acteurs. Même si le modèle a largement diffusé hors de France et d'Europe, ce rappel historique sur la frontière westphalienne souligne le poids d'une histoire particulière, et les interactions qu'a eues l'objet géographique avec une culture, un système juridique, une langue. Franchies les frontières

françaises, la frontière n'est pas perçue et vécue de la même manière. Les trois mots anglais correspondant, « *boundary* » (qui correspond à toute limite), « *border* » (frontière d'État) et « *frontier* » (le « front pionnier » voire au-delà, dans le sens métaphorique employé notamment par le président Kennedy, le « défi » qui permet à un groupe de se projeter dans l'avenir) ne sont pas exactement transposables à des équivalents français. La frontière ne peut être vue d'Allemagne, État fédéral traumatisé par les épisodes impériaux, de la même manière que depuis un État unitaire modelé depuis longtemps par le centralisme et par une souveraineté exclusive.

Mais le mot « frontière » existait avant le xvii<sup>e</sup> siècle. En l'absence de maîtrise de techniques cartographiques efficaces et donc de délimitations précises de terrain, dans le contexte d'une multiplicité de pouvoirs difficiles à débrouiller, elle se cristallisait dans un espace privilégié, la ville située au front d'une souveraineté. La « ville-frontière » était alors une place close, lieu de garnison et point d'appui du pouvoir, lieu rattaché de manière incontestable à une souveraineté, en contraste avec le « plat pays » environnant, aux appartenances non pas confuses mais enchevêtrées. Entre les xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, un nouvel assemblage de possibilités techniques et de pratiques politiques donne un nouveau sens au concept, montrant que, comme tout objet géographique, la frontière doit être prise comme une construction sociale évoluant avec le temps. De la même manière que la notion a connu des évolutions avant de se stabiliser pour une période de plus de deux siècles, de même un nouvel assemblage de conditions géopolitiques, techniques, économiques et sociales seraient susceptibles de faire évoluer de nouveau la conception actuelle de la frontière.

Or, cette hypothèse semble bien se réaliser actuellement. La prégnance de la frontière d'État tend à s'estomper dans un processus multiforme de relativisation de l'État, lui-même favorisé par la multiplication des connexions et des échanges liée au développement de réseaux techniques qui permettent de contourner les cadres étatiques les plus rigides (CASTELLS, 1996).

L'effacement des frontières européennes du fait d'un abandon volontaire de souveraineté par les États n'est qu'une manifestation particulière parmi d'autres d'un processus beaucoup plus vaste,

d'une mondialisation qui, en s'accélégrant et en affranchissant les cartes du jeu des échelles, oblige à des recompositions de toutes natures. La relativisation de l'État, c'est aussi l'affirmation d'acteurs territorialisés, émergeant dans le contexte de décentralisations ou plus généralement de prises en charge – officielle ou informelle, légale ou illégale – de territoires, qui apparaissent comme autant de réponses à la mondialisation. De cette relativisation de l'État, il résulte inévitablement une relativisation des objets liés à l'État, dont la frontière, que l'on voit parfois s'effacer là où on la croyait présente de manière intangible. Mais cet effacement de la frontière d'État reste relatif ; il ne signifie en rien la disparition de l'objet « frontière », comme si celui-ci réapparaissait là où on ne l'attendait pas, mais toujours en des lieux signifiants de la structuration sociale et politique.

Ces processus sont mondiaux. Mais de même qu'en Europe du fait de la construction politique en voie d'élaboration, ils prennent selon les lieux des aspects particuliers. Le continent africain ne fait pas exception, mais présente en ce domaine une image déroutante. Les frontières d'État, déclarées intangibles voici près d'un demi-siècle par l'Organisation de l'unité africaine en raison d'innombrables risques de contestations, ont été de manière inattendue d'une fixité remarquable. La liste des frontières remises en cause est courte : Comores (affaire de Mayotte), Sahara occidental et enclaves espagnoles au Maroc, Somalie (sécession du Somaliland, dans un contexte de disparition de l'État somalien), Éthiopie (indépendance de l'Érythrée), et localement : Mali-Burkina, Cameroun-Nigeria, Bénin-Niger. Mieux, les frontières des États africains ne sont aujourd'hui guère contestées de manière sérieuse malgré l'ampleur des crises politiques, économiques et sociales, d'abord parce que les enjeux sont ailleurs, mais aussi parce qu'elles ont joué comme des marqueurs d'identité, au-delà des parentés ethniques et familiales des populations riveraines (BENNAFLA, 2002). L'impossible union du Sénégal et de la Gambie a ainsi souligné le poids des partisans de la frontière dans ce dernier État (notamment les commerçants « passeurs de frontière » et l'élite anglophone craignant la dilution dans un ensemble francophone), en dépit du caractère jugé « aberrant » de son tracé en termes de fonctionnement de l'espace. Sans doute des frontières territoriales ont-elles fragmenté des pays en guerre civile. Mais, malgré le

nombre et l'ampleur des conflits<sup>1</sup>, les partitions n'ont presque jamais eu lieu. La guerre civile du Congo démocratique n'a pas fait disparaître, loin de là, le sentiment d'une unité, malgré les conditions extrêmement favorables à l'éclatement de ce pays (taille, faiblesse politique, répartition périphérique des régions actives et des mines, diversité des langues véhiculaires, etc.). Bien au contraire, les interventions étrangères semblent avoir surtout suscité dans ce pays des réactions de rejet (JACKSON, 2001) et l'on pourra peut-être se demander plus tard si, d'une certaine manière, la déliquescence des structures étatiques n'a pas contribué à la construction du sentiment national.

L'Afrique ne fait pas non plus exception en matière d'émergence de frontières d'un nouveau type. L'importance du trafic aérien dans les mouvements de personnes, la localisation des ambassades et des consulats (qui font de la capitale le passage obligé de tout candidat au départ), celle des correspondants étrangers qui rendent compte pour le monde des informations sur les pays (PIERMAY, 2002), sans doute la concentration des utilisateurs d'Internet, font des grandes villes les nouvelles frontières technologiques et politiques de l'Afrique. Même le conflit confirme cette étrange parenté de la (grande) ville et de la frontière. Les enjeux symboliques du pouvoir, qui sont localisés au centre de la capitale, font de celle-ci un champ privilégié des rivalités entre seigneurs de la guerre. Les deux guerres civiles qui ont secoué le Congo-Brazzaville ont montré le rôle éminent de la capitale, partagée entre les deux, voire entre les trois factions qui revendiquaient le pouvoir suprême, chaque territoire étant contigu du centre disputé de la ville. De plus, chaque faction disposait d'un accès vers l'étranger (l'aéroport ou un *beach* sur le fleuve), ainsi que d'un autre accès vers la région d'origine des populations qui le composaient, le premier pour des raisons d'ouverture, le second pour permettre le ressourcement et éventuellement le repli en cas de difficultés (DORIER-APPRILL *et al.*, 1998).

Même si elle reste la plus lisible dans l'espace, parce que symbole (stéréotypé ?) universellement représenté, il convient donc de ne pas se laisser obnubiler par la frontière d'État. Si la frontière

1 Dont certains pourraient aboutir à des partitions (Soudan, Côte d'Ivoire, etc.).

apparaît comme une réalité constitutive de l'Afrique d'aujourd'hui, elle est une réalité multiforme, qui témoigne des cloisonnements et des ouvertures multiples des sociétés de ce continent. Bien d'autres exemples pourraient en être donnés : quand le retrait des États laisse la place à d'autres processus de territorialisation, mais aussi quand des personnes ou des groupes socialement favorisés et pourtant ouverts sur le monde choisissent le repli par rapport à leur environnement immédiat (ainsi, dans les *gated communities* d'Afrique australe). Si la frontière est une limite politiquement significative et si elle constitue pour les sociétés un enjeu essentiel, celui d'être un repère permettant de se construire soi-même par rapport à autrui, la frontière n'est peut-être pas, en Afrique, là où l'on croit qu'elle est, ou du moins pas seulement là où l'on croit qu'elle est.

## Des frontières stimulantes

Nul doute que la frontière, lieu d'enjeux, soit caractérisée par des montages originaux. La juxtaposition de systèmes discordants crée de multiples différentiels. Ces derniers constituent des opportunités dont les acteurs sont susceptibles de se saisir en fonction de leurs compétences, mais au prix d'un risque qui fait que tout franchissement de frontière suscite chez le passeur une certaine insécurité. La frontière aiguise donc les inégalités entre les acteurs. Mais le fonctionnement de l'espace à la frontière ne doit pas seulement tenir compte de ces discordances, de ces flux, de ces jeux et de ce qu'ils produisent dans l'instant. Le fonctionnement de l'espace engage le temps qui passe. Sur ce plan, il est marqué par l'incertitude. La variabilité des différentiels (ainsi que les conditions du passage) rend les situations à la frontière particulièrement changeantes, défaisant ce qui vient d'être créé ou le transformant en permanence.

C'est un très bel exemple de fonctionnement de la frontière que donne Karine Bennafla pour les périphéries camerounaises (BENNAFLA, 2002). Depuis le milieu des années 1980, ces frontières d'État sont devenues des lieux d'effervescence commerciale, animés à la fois par des flux lointains et par de petits trafics transfrontaliers. Cette activité bouillonnante contraste avec l'atonie

économique et le délabrement politique de cette partie du continent, mais les deux phénomènes sont liés, puisqu'un contexte aussi difficile transforme en opportunités à saisir les moindres différentiels. Le principal effet tangible de cette activité est l'existence de marchés frontaliers, lieu de rencontre des commerçants des pays limitrophes et voisins. Si les conditions de base de l'existence d'un tel marché sont la frontière et le passage carrossable qui la franchit, des configurations plus favorables encore le stimulent, que ce soit en matière de frontière (rencontre de trois frontières d'État, existence de frontières rapprochées ou bien présence d'une frontière monétaire comme entre le Nigeria et le Cameroun) ou d'efficacité de l'axe de transport. Poids de l'incertitude : les flux sont instables, fonction de conditions politiques et de conditions d'infrastructures et de transports elles-mêmes changeantes. Du coup, l'accumulation est faible dans des marchés souvent éphémères. Toutefois, si le provisoire impose sa loi dans l'aménagement du marché, à petite échelle, la distribution des marchés n'est pas laissée au hasard : le lien est fort entre la densité de frontières d'États (ainsi, dans le nord du Cameroun) et la densité des marchés. Les frontières apparaissent comme des espaces du possible, mais les frontières d'États attirent elles-mêmes des frontières d'autres types, lieux d'opportunité pour des pouvoirs divers (État, autorités locales, pouvoirs coutumiers, coupeurs de routes...) qui, selon des alliances et des jeux complexes et changeants, ponctionnent ces activités. Ce véritable « paradoxe de la poule aux œufs d'or » (GUYOT, 2003) n'est que l'un des multiples paradoxes que génère la frontière.

Au-delà de l'exemple classique de la frontière d'État, la même grille d'analyse du fonctionnement de cet objet géographique reste pertinente, pour organiser les observations et pour enrichir le questionnement. Ainsi, la ville d'apartheid, mais aussi la ville issue de l'apartheid, offre de multiples occasions de réfléchir en termes de frontières. Si les lignes de clivage que le pouvoir blanc a tracées ont un rapport évident avec le politique, les différentiels ont, contrairement aux frontières d'État, été le résultat d'une politique délibérée et de règlements draconiens permettant de les figer. Il n'empêche que la notion de jeu était bien présente, au profit d'un pouvoir qui disposait ainsi d'une main-d'œuvre bon marché en situation précaire. L'incertitude ayant été maîtrisée

par la toute puissance du pouvoir blanc, la frontière a (re)créé la ville sur le temps long de près d'un demi-siècle : elle a délimité des systèmes fonciers structurants, elle a organisé les vies, elle a forgé des identités collectives<sup>2</sup>, elle a contraint les relations sociales. La suppression officielle de ces frontières, consécutive à la chute des régimes d'apartheid, n'a pas mis un terme à leur existence : elles subsistent en effet tant dans la matérialité de la ville (différences de prix fonciers, taille des parcelles, nature et taille des mises en valeur, etc.) que dans les consciences (SOHN, 2003). Le temps fera lentement son œuvre, comme dans les villes qui ont connu la guerre et où des frontières restent sensibles, comme à Mbuji-Mayi (Congo démocratique), où les lignes de clivage de 1962 continuent de marquer les représentations, comme à Brazzaville ou à N'Djamena, où les partages entre quartiers nordistes et sudistes ne sont oubliés par personne. En Afrique comme ailleurs, les frontières constituent des lieux de cristallisation importants des dynamiques spatiales.

## L'invention aux frontières

Mais s'il se passe incontestablement des choses originales aux frontières, il s'agit d'en percer le sens et la portée.

Un détour est ici utile vers d'autres lieux, où des frontières longtemps disputées sont aujourd'hui durablement apaisées, dans un environnement stabilisé, alternance de longues périodes elles-mêmes favorables à l'observation. Le port de Strasbourg, deuxième port fluvial de France, est en situation frontalière de l'Allemagne. L'organisme gestionnaire, appelé Port autonome de Strasbourg, relève d'une structure juridique qui fait habituellement l'objet d'un fort contrôle étatique, contrôle que la situation frontalière, donc stratégique, du port justifiait encore plus. Or, la municipalité de Strasbourg a réussi à s'y tailler une place importante, arguant des investissements qu'elle avait réalisés sous le régime allemand, avant

<sup>2</sup> À Windhoek, elle a ainsi contribué à l'émergence d'une identité, presque d'une « ethnie », métisse.

la Première Guerre mondiale. Cet héritage lui assure l'égalité de voix avec l'État dans le Conseil d'administration. Autre originalité, en 1990, à l'occasion du traité de Moscou qui fait office de règlement de la Seconde Guerre mondiale, le Land allemand voisin de Bade-Wurtemberg a obtenu des sièges dans ce même Conseil d'administration, en contrepartie de ceux que les Français détiennent depuis 1945 dans le Conseil d'administration de l'organisme gestionnaire du port allemand voisin de Kehl. La frontière d'État a donc suscité une véritable interpénétration gestionnaire, stable, véritable innovation (ZANDER, 2002). La curiosité vient du fait que ce chassé-croisé institutionnel se combine avec le maintien jaloux de la spécificité économique de chacun des deux ports et avec une faible coopération entre les deux organismes. Les arrangements gestionnaires apparaissent ainsi comme une instrumentalisation de la frontière permettant de renforcer l'autonomie des acteurs dans leurs espaces nationaux respectifs. Le cas est loin d'être unique, il relève de la gestion du paradoxe (BAREL, 1989) que constitue la nécessaire quête de l'autonomie dans un contexte globalisé duquel on ne peut s'extraire. On le retrouve dans l'exemple du Land allemand de la Sarre, qui joue des liens particuliers qu'il entretient avec la Lorraine et avec la France, non pas pour sortir de l'ensemble allemand mais pour ménager au sein de l'Allemagne son statut d'État fédéré, qui pourrait être contesté du fait de sa petite taille.

À une autre échelle, mais toujours dans cet espace rhénan transfrontalier qu'étudie Christiane ARBARET-SCHULZ (1993), Luxembourg incarne plus que tout autre ville cette capacité de capitaliser l'expérience frontalière et de la réinvestir. Petite capitale du plus petit pays de l'Union européenne, Luxembourg-ville bénéficie d'un avantage considérable, l'autonomie que lui procure son quasi-statut de ville-État, outil qui lui permet de jouer avec souplesse de ses frontières. Dans l'histoire, ce petit pays eut très tôt l'obligation de s'ouvrir sur l'étranger voisin, de composer avec des voisins trop gros et trop puissants, de jouer en permanence un jeu de balance. Une culture de la marge et de l'entre-deux en a résulté ; la culture est devenue ressource, contribuant à créer un véritable savoir-faire, qui a permis à Luxembourg d'être européenne avant la lettre, de se lancer avant les autres dans de véritables aventures transfrontalières qui ne ressortissaient plus de relations de proximité mais qui

mettaient en cause le vaste monde. Ce furent l'accueil d'entreprises américaines dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, le développement de la place financière, l'aventure des médias puis celle des satellites de communication. Profondément européenne, c'est pourtant sur ses marges, les siennes mais aussi celles de l'Europe et du monde, que Luxembourg a fondé sa capacité de rebondir et de se reconvertir, exploitant les différences, même minimales, qui s'offraient à elle, différences réglementaires, différences de cultures, différences de temporalités : toujours des marges !

Malgré les vicissitudes de l'histoire, malgré les incertitudes qu'ont connues le Luxembourg ou le port de Strasbourg, le bilan sur le temps long n'est pas à somme nulle : la frontière marque les espaces de manière originale, tant dans leur matérialité que dans les expériences, les cultures et les identités collectives. Comme le dit Christiane Arbaret-Schulz, la marginalité de Luxembourg finit par « circuler dans tout le corps social » de ce pays. Sans doute l'expérience luxembourgeoise a-t-elle été réalisée dans des conditions exceptionnelles. Mais, avec les mutations de la notion de frontière qui semblent se dessiner, ne va-t-on pas vers une « marginalisation généralisée », qui serait la caractéristique d'un monde flexible où rien ne serait acquis pour le temps long ?

Dans un contexte et selon des modalités extrêmement différents, cette capitalisation sur la durée d'une expérience faite dans des circonstances difficiles n'est-elle pas ce que nous montre Bernard CALAS à Kampala (1998) ? Après des années de désorganisation et de déstructuration, la « réhabilitation » de la ville se fait autour de quelques repères. Parmi ceux-ci, l'ancienne structuration politique du royaume traditionnel Buganda est essentielle ; plus que par le souvenir, elle survit grâce à un système foncier éprouvé au cours d'une histoire complexe de résistance à la colonisation britannique et d'hybridation avec des normes imposées par le colonisateur. Dans la guerre civile ougandaise, cette construction a beaucoup mieux résisté – et protégé la partie de ville qui était la sienne – que les purs produits fonciers de la colonisation britannique. Dans tous ces assemblages, strasbourgeois, luxembourgeois et kampalais, il y a des « inventions », qui sont loin de n'être que des bricolages labiles.

Mais l'« invention » est une notion complexe à définir. Entre création d'une forme nouvelle et nouvelle conceptualisation d'une réalité, l'idée forte est l'existence d'une tension entre le matériel et l'idéal, potentiellement créateurs l'un de l'autre. L'invention ne prend donc son sens plein que dans l'interaction : assemblage novateur d'éléments qui prennent ainsi un sens nouveau. L'invention a quelque chose à voir avec la frontière, où les discordances de systèmes juxtaposés obligent à une incessante innovation. Les mots utilisés expriment bien une idée de contraintes, de blocages, de « résistances » (MARIE, 1998), qu'il s'agit de surmonter, au prix de difficultés et de risques.

C'est ainsi que Karine BENNAFLA (2002) parle des frontières de l'Afrique centrale comme d'un « lieu où sont essayées et anticipées de nouvelles combinaisons sociales et politiques pour pallier la récession économique et le dysfonctionnement des structures d'encadrement étatique ». On y observe de nouveaux acteurs (comme les « boubanguere » centrafricains, groupe émergent de commerçants issus d'un pays dont les nationaux ne s'étaient jusque-là guère adonnés à cette activité), la mutation d'autres acteurs (comme les autorités traditionnelles), des alliances originales révélant la vraie nature de l'État, etc. De même, à Windhoek (Namibie), les frontières de la ville d'apartheid ne s'effacent pas ; elles se reproduisent, contribuant à la reproduction de la ville et de la société. Malgré une réelle volonté de dépassement de ces anciennes lignes de clivage, les mesures de discrimination positive entretiennent leur existence tout en changeant leur signification ; les identités des couches moyennes jouent sur la promotion sociale qui leur a permis de sortir du *township* noir d'apartheid et sur les racines qu'elles y conservent (SOHN, 2003). Dans la même ville, la permanence de cette frontière stimule les innovations gestionnaires qui, parfois bricolées dans un premier temps pour les quartiers défavorisés, permettent ensuite de prendre en compte autrement l'ensemble de la ville (PEYROUX, 2004). Toujours, les assemblages apparaissent baroques et surprenants. La frontière est un laboratoire du changement social.

Le rôle de la frontière doit toutefois être relativisé. Dans un domaine qui relève de la complexité et du paradoxe, il s'agit d'éviter tout simplisme. La frontière n'induit mécaniquement aucune innovation ou invention. Une rapide évocation d'une

région où la coopération transfrontalière est pourtant active le montre bien. La proximité de l'Allemagne est loin de générer de manière systématique un flux d'emprunts dans la gestion urbaine de la ville de Strasbourg. Pour un projet de « tram-train », dont les deux villes alsaciennes de Strasbourg et de Mulhouse ont pris l'exemple dans la ville proche de Karlsruhe, que de non-communications liées notamment à la différence de langues, de décalages politiques et de systèmes réglementaires ! La mise en place d'un « Euro-District » avec les deux villes voisines de Strasbourg et de Kehl reste du domaine de l'incantation, tandis que l'aménagement du « Jardin des Deux Rives » lancé de part et d'autre du Rhin relève plus du symbole que de l'invention gestionnaire, chacune des deux collectivités conservant sur son territoire la maîtrise d'un projet réalisé en commun avec difficulté. Lorsque l'on parle d'invention aux frontières, il faut considérer que ce sont des acteurs qui instrumentalisent la frontière dans le cadre de représentations, d'intérêts et de stratégies qui sont les leurs, avec la particularité que les enjeux spécifiques de la frontière peuvent constituer un stimulant à l'interaction d'acteurs et de niveaux particulièrement divers. Or, si l'on ne ressent pas un certain impératif pour se lancer dans une aventure exigeante et incertaine, à quoi bon s'y risquer ?

## La frontière fait la ville

Un des « géographismes » serait de considérer que la frontière ne concerne que l'espace qui la borde, alors qu'elle marque profondément tout l'espace. Elle le marque d'autant plus que les sociétés actuelles disposent des outils techniques pour se projeter au loin. Christiane Arbaret-Schulz montre ainsi l'étrange parenté de deux objets géographiques que l'on pourrait penser antagonistes : le réseau qui relie et la frontière qui sépare. Or, tous deux sont de plus en plus présents simultanément, intimement et indissolublement liés, comme dans les aéroports où l'exigence de sécurité double celle de contrôle dans la mise en place de filtres qui doivent être à la fois d'une efficacité maximale et le moins perturbants possible pour ces enjeux économiques majeurs que sont les flux qui y

transitent. C'est ainsi que Christiane Arbaret-Schulz parle de deux objets géographiques qui, simultanément, permettent de maîtriser le jeu des distances : « le réseau est un objet géographique qui met de la proximité là où il y a de la distance ; la frontière est un objet géographique qui met de la distance là où il y a de la proximité ». Combinés, réseaux et frontières constituent un remarquable outil de régulation qui intéresse tout l'espace.

Maîtriser les distances donne une grande latitude dans l'inscription spatiale des faits liés à la frontière. Pourtant, cela ne conduit guère à leur dispersion. À l'échelle de la planète, l'avantage de localisation est à la ville, mieux à la grande ville, « hub » des réseaux de communication et des pouvoirs. Parler de « maîtrise des distances » et de « villes-hubs » est sans doute audacieux dans un continent africain en butte aux énormes obstacles opposés à la circulation. Il n'empêche que, toutes proportions gardées, la ville africaine constitue, et de loin, l'articulation principale en matière de réseaux de communication et de pouvoirs avec l'extérieur comme avec l'intérieur de son pays. Ce sont les grandes villes qui conjurent au mieux la labilité de ce qui se passe à la frontière et qui peuvent capitaliser les ressources de celle-ci sur le temps long. Elles sont les « villes-frontières » que Karine BENNAFLA identifie en Afrique centrale (2002). Malgré l'activité commerciale qui les anime, ce ne sont pas les agglomérations situées à la frontière qui en profitent de manière déterminante (si, c'est déterminant pour ces nombreuses petites villes africaines frontalières émergentes qui sont ensuite rattrapées par l'administration comme chef-lieu ou centre de contrôle, ce qui à défaut de maintenir la dynamique initiale pérennise leur fonction et leur dimension de petite ville ou de bourg. Cela n'est pas exclusif du fait que la majeure partie de la valeur produite ou initiée par les échanges est drainée vers des villes plus lointaines). Celles-ci, gros marchés hebdomadaires ou quotidiens, ne sont que des lieux de transactions où l'on se contente de construire en matériaux précaires. Les lieux qui bénéficient réellement et durablement de cette effervescence frontalière sont des villes de l'intérieur, dans la plupart des pays la capitale (ainsi, Bangui, pour le ravitaillement de laquelle travaillent les « boubanguere ») plus au sud, au Cameroun, le grand port (Douala) ainsi que des villes secondaires importantes investies par une bourgeoisie d'affaires (Garoua).

C'est dans ces « villes-frontières », que rien n'oblige à être situées sur la frontière d'État<sup>3</sup>, que les grands commerçants résident, font leurs affaires et investissent.

Le Sénégal offre un autre cas de figure. La principale frontière de ce pays est aujourd'hui celle de l'émigration, dont les ressources comptent parmi les plus importantes. Depuis les années 1960, le Sénégal a en effet développé une véritable tradition migratoire, tout d'abord en direction de la France et des pays africains francophones puis, au gré des expulsions et des restrictions imposées par les pays d'accueil, vers d'autres pays d'Afrique, l'Italie, l'Espagne et les États-Unis. Le pays a été inégalement touché par ces migrations. Ainsi, la vieille région d'émigration de la vallée du fleuve Sénégal, dont les fils se dirigeaient de manière préférentielle vers la France, est-elle désormais dépassée par l'ancien bassin arachidier (centre-ouest du pays) dont les choix sont plutôt italiens. De ces migrations dont le but est le transfert d'argent au Sénégal, les retombées ne sont destinées au village et aux villes de la région d'origine que dans des proportions limitées. L'essentiel des investissements des migrants internationaux converge vers les grandes villes, Dakar la capitale en tête, puis Touba, la ville sainte de la confrérie mouride.

Surtout à Dakar, ces investissements contribuent à une transformation en profondeur des espaces urbains. L'investissement immobilier, notamment, est stimulé (TALL, 2000). Dans de nombreux quartiers, des immeubles ayant jusqu'à quatre niveaux remplacent les anciennes maisons de plain pied. Paysages et fonctionnement de la ville en sont bouleversés. Du côté des modes de construction, des éléments esthétiques et architecturaux témoignant de l'influence des pays d'émigration sont introduits : loggias et colonnettes apportent un petit air d'Italie, tandis que les carreaux tapissent les façades des immeubles les mieux finis, témoignant d'un souci pragmatique de protection du mur mais aussi d'un certain sens de l'esthétique. Du côté des pratiques

<sup>3</sup> Elles sont parfois localisées à la frontière : ainsi, N'Djamena et Bangui. Mais si pour les deux pays (Tchad et République centrafricaine), la frontière « majeure » (en termes d'enjeux économiques) est celle du Cameroun, et si N'Djamena est bien située à cette frontière, Bangui est localisée à une frontière beaucoup plus « secondaire », celle du Congo-Kinshasa.

sociales, le logement locatif destiné aux bas revenus se développe en même temps que les possibilités d'accès à la rente immobilière pour les couches moyennes ; chez les migrants, les liens familiaux se distendent sans rompre, femmes et jeunes acquérant de nouvelles possibilités d'autonomie ; une place plus grande est accordée à l'intermédiation, aux solidarités religieuses confrériques. Du côté des modes de gestion de la ville, l'État, complètement dépassé par cette frénésie d'initiatives qui a bouleversé la ville privée tandis que le *statu quo* prévalait dans l'espace public, tente de se ressaisir. Par des réalisations symboliques et par le lancement d'une politique de grands projets (autoroute à péage, nouvel aéroport, nouvelle capitale, série de villes nouvelles...), le président de la République tente de reprendre la main. Mais l'on essaie aussi de mobiliser l'argent des migrants internationaux pour des réalisations d'intérêt collectif (PIERMAY, SARR, 2003).

Ainsi, les frontières participent à l'invention de la ville. Elles génèrent de multiples décalages et distorsions au sein des espaces et des sociétés urbaines. Elles suscitent un travail incessant des acteurs de la ville, travail de positionnements, de jeux, d'assemblages, de recherches de solutions, de ré-inventions d'identités. Mais entre résistances et ouvertures, de même que du fait des inégales compétences des acteurs à se saisir des opportunités, la ville génère aussi des frontières, stimulées par les enjeux du moment. Ainsi, trois « frontières », ayant toutes un rapport avec la question de l'ouverture, marquent la ville de Saint-Louis (Sénégal). La « frontière » de l'Île, noyau initial de la ville coloniale, est revivifiée par l'inscription de celle-ci au patrimoine mondial de l'humanité. La « frontière » qui sépare les quartiers cadastrés des quartiers informels situés le long de la route de Dakar (qui connaît les flux de transports les plus intenses) est devenue attractive pour des commerçants souhaitant dédensifier leurs activités tout en jouant sur les statuts fonciers. La « frontière » de la commune de Saint-Louis est enfin débordée par un processus naissant d'étalement urbain, contré et relayé à la fois par les originaires de la communauté rurale voisine qui, tout en vivant la ville au quotidien, revendiquent stratégiquement leur autonomie foncière. Parmi la multitude de discontinuités qu'offre l'espace urbain, les enjeux du moment sélectionnent les frontières significatives qui cristallisent les dépassements de la société urbaine.

## De nouvelles frontières de la société

Le « géographisme » serait aussi de considérer que la frontière n'est qu'un objet spatial. Elle l'est incontestablement : la matérialisation dans l'espace assure à la frontière sa visibilité et a fait la fortune du mot. Mais la frontière engage le « tout social ». C'est bien la société qui fait la frontière ; en quelque sorte, « l'enjeu fait la frontière ». La frontière se retrouve ainsi au cœur des mécanismes sociaux, « comme un besoin aussi impérieux pour les sociétés que celui de son propre dépassement »<sup>4</sup>.

C'est dans cet esprit que Catherine SÉLIMANOVSKI (2002) travaille sur la pauvreté à Strasbourg, mettant à jour chez les populations défavorisées une tendance au repli spatial, résultat de pratiques enfermantes, absence de travail, faibles possibilités de déplacement, déficit de relations sociales, perte de confiance en soi. La politique de la Ville délimite par ailleurs au sein de ces espaces flous de la pauvreté des aires circonscrites dans lesquelles sont mises en place des mesures de discrimination positive. Un très fort processus de territorialisation émerge de l'interaction entre pratiques sociales et pratiques gestionnaires. Les territoires sont fortement représentés et ressentis : par les habitants, et tout particulièrement chez les jeunes qui développent une dimension de conflit ; par des acteurs extérieurs, auprès desquels ces quartiers sont stigmatisés. Ce processus, qui isole de la ville des marges qui lui appartiennent pleinement, est créateur de puissantes frontières au sein même des espaces urbains. Fondamentalement, la frontière est sociale – c'est aujourd'hui la frontière de la pauvreté et celle de l'extranéité –, mais son inscription spatiale en décuple les effets sociaux.

Dans un tout autre contexte, la ville de Touba n'a, au premier abord, rien à voir avec la notion de frontière. Située loin de toute frontière d'État, au centre du Sénégal, de plus sans accès aérien (il faut passer par l'aéroport de Dakar), elle ne devrait pas intéresser

<sup>4</sup> L'expression est du groupe de la Maison inter-universitaire des Sciences de l'Homme d'Alsace « Les frontières de la ville européenne ; des facteurs d'invention et de mutations urbaines ».

le géographe pour ce genre de questionnement. Mais la frontière est ici de l'ordre des acteurs qui régissent la société ; fondamentalement gestionnaire, elle est bien de nature politique et engage profondément le fonctionnement de la société. Du coup, cette ville religieuse, ville sainte de la puissante et dynamique confrérie mouride, localité passée en quarante ans de la taille d'un village à celle d'une grande ville, deuxième agglomération du pays, focalise de véritables frontières (GUEYE, 2002). La réputation de sainteté de Touba et la légitimité de l'encadrement maraboutique auprès d'une population presque exclusivement mouride sont si grandes que l'État aurait concédé à la ville un statut d'exterritorialité accordant à celle-ci de vivre selon les prescriptions du khalife général de la confrérie. Ce statut est-il de fait ou de droit ? La réponse est incertaine, mais n'a sans doute aucun intérêt, car le jeu persiste indéfiniment entre la confrérie et l'État, aucun d'eux ne souhaitant figer un rapport qui reste concurrentiel tout en étant complémentaire, conflictuel tout en étant partenarial. De même, ce statut n'est pas précisément délimité dans l'espace, puisqu'il semble se dilater au fur et à mesure de la croissance de l'agglomération. Certes, les Mourides comme État donnent leurs propres explications et interprétations, évidemment discordantes ; mais au-delà des péripéties, force est d'admettre que les rapports de forces jouent dans cette réalité toubienne un rôle déterminant. Pendant longtemps, en raison du statut spécial, la ville a vécu sans police, sans écoles non coraniques, sans administration civile, jusqu'à ce que, la croissance de la ville et des problèmes de fonctionnement faisant loi comme dans toute ville, une présence étatique modeste fût acceptée. Ainsi, si la police contrôle désormais la route d'accès principale, à l'entrée de la ville, ce ne sont pas les règles officielles de l'État sénégalais qu'elle fait respecter, mais les règles du khalifat, par exemple l'interdiction de l'introduction dans la ville sainte de l'alcool et du tabac. De cette manière, l'État sénégalais joue profil bas, dans le dessein très stratégique de s'implanter, mais il joue gros puisque le rôle moral du khalife général des Mourides est considérable non seulement à Touba, mais dans tout le pays.

À cette première frontière toubienne, frontière entre deux légitimités voire entre deux souverainetés avant d'être frontière spatialisée, s'en ajoutent d'autres. Ainsi, cette agglomération de plusieurs

centaines de milliers d'habitants, incontestablement urbaine pour le géographe, n'est pas considérée officiellement comme une « ville », dans la mesure où celle-ci est au Sénégal une localité où l'État impose sa structuration politique au détriment des pouvoirs locaux ; Touba reste ainsi une « Communauté rurale », alors que sa « petite » voisine, Mbacke, a le statut de Commune. De même, Touba, parce que faiblement contrôlée par la police sénégalaise, est devenue malgré la distance à la frontière le haut lieu de la contrebande du pays, terminus de pistes malaisées en provenance de Gambie. L'ensemble de ces limites sont de véritables frontières, générant des différentiels, des jeux, des inégalités, des risques, des incertitudes. À Touba, une ville s'invente, lieu sacré selon le rêve du fondateur, ville religieuse selon les désirs de ses dirigeants, mais en fait une ville originale, dans laquelle la construction de la confrérie répond à la construction de l'État, sorte de synthèse complexe qui pourrait à l'avenir donner au Sénégal une part importante de son identité. Ces frontières toubiennes, fortement représentées avec une composante sociale et gestionnaire souvent plus évidente que leur dimension spatiale, sont bien des lieux d'invention, comme le sont les frontières des quartiers sensibles dans les grandes villes françaises, où de la pauvreté, de l'extranéité, du repli et du conflit naît une culture originale de banlieue, ni similaire à ses sources d'inspiration, ni étrangère ; hybride.

La frontière est un objet complexe, lieu de gestions paradoxales. Dans les évolutions actuelles, à l'échelle mondiale, le processus de relativisation des États laisse une place accrue à d'autres acteurs, relativise les objets liés à l'État, dont la frontière, et favorise l'émergence d'autres territoires et frontières. Ce processus est sensible en Afrique comme ailleurs. D'un autre côté, la frontière d'État ne se dissout pas dans la mondialisation, ni même dans le chaos. Ainsi, à l'est du Congo-Kinshasa, l'invasion rwandaise et ougandaise construit le sentiment national congolais, tandis que se développe dans ces zones de conquête une prédation qui conforte l'économie et les pouvoirs de ces pays. La résultante de ces processus complexes est la démultiplication des frontières, sous la forme de faisceaux de frontières plus ou moins liées entre elles, où se jouent l'ouverture et la fermeture des sociétés.

La frontière est ensuite un lieu où il se passe quelque chose. La juxtaposition de systèmes distincts, en créant de multiples

différentiels, permet une grande variété de jeux, particulièrement attractifs dans des pays en crise. Mais au-delà de l'effervescence quelque peu brownienne de ce qui s'y passe, au-delà de bricolages aux effets labiles, les exemples qui précèdent montrent que quelque chose s'invente sur le temps long aux frontières, quelque chose qui intéresse les centres et qui les renouvelle. C'est là que, confrontés à la mondialisation, se réinventent l'État et la ville, comme dans le cas de la ville sénégalaise, namibienne ou camerounaise aujourd'hui, comme dans la construction européenne que les pays rhénans ont en partie vécue avant les autres et souvent avec plus d'enthousiasme. Malgré les récessions économiques, ou plutôt « au sein même » des récessions économiques, les sociétés africaines confrontées à des blocages indépassables bricolent, expérimentent, ajustent à l'infini des bribes de solutions dans des assemblages surprenants ; dans ces petits riens, elles construisent de la société, du politique, de la culture, mais aussi de l'économie. Les ressources de la frontière sont donc multiformes, mais fondamentalement la frontière participe à la construction des sociétés de demain. Encore faut-il définir précisément les « frontières » où les enjeux contraignent les acteurs au dépassement. Chaque société a ses frontières, *stimuli* pour ses propres dépassements. De telles remarques obligent à la prise en compte d'une société complexe, dans laquelle le spatial n'est qu'un élément parmi d'autres. L'espace a pourtant sa place parmi les autres éléments, mieux une place importante. Spatialisée, matérialisée, une différence sociale acquiert en effet une tout autre dimension ; elle est plus aisément porteuse de sens, représentée, dite, revendiquée, contestée, fondatrice de pouvoir ou à l'inverse de relégation.